Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 037-213702731-20260622-48_06_2026-DE

Nombre de conseillers municipaux en exercice :	29
Nombre de présents :	26
Nombre de procurations :	03
Nombre d'absents	00
Nombre de votants :	**29**

Département d'Indre-et-Loire *Arrondissement de Tours*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

LA VILLE-AUX-DAMES

Séance du Conseil Municipal du 22 juin 2026

N° 48/ 06/ 2026

L'An deux mille Vingt Six,
Le vingt deux juin, à dix neuf heures,
Le Conseil Municipal de la commune de La Ville-aux-Dames, dûment convoqué le seize juin, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Alain BÉNARD Maire.

Présents *: M. BÉNARD Maire, M. MARTIN, Mme CARRÉ, M. BOIREAU, M. CASTOLDI-ROBERT, Mme LOTHION, M. BLACHIER, Mme PARIS, Adjoints au Maire, Mme RESSE, M. FONTAINE, Mme CHENEVEAU, M. DE CASTRO, Mme BÉSSÉ, M. ROBIN, Mme AKO, M. NASLI-BAKIR, Mme SABBAT, M. GIRARD, M. TAMISIER, Mme SOYER, M. TESTÉ, Mme JEZEQUEL, M. LEVIEUX, M. PHALIPPOU, Mme GOUJON, M. SAVOIE conseillers municipaux.*

Absents excusés *: Mme TROUVÉ (procuration à S. CARRÉ), Mme HOEVE (procuration à S. MARTIN), Mme PRUVOT (procuration à B. LEVIEUX).*

Absents *: - - -*

Secrétaire de séance *: M. BLACHIER.*

48 – Avis du conseil municipal sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la Compagnie Commerciale de Manutention Pétrolière située avenue Yves Fage, commune de Saint-Pierre-des-Corps

Monsieur Alain BÉNARD maire, informe le conseil municipal que, par courrier en date du 14 avril 2026, Monsieur le Préfet d'Indre-et-Loire a sollicité l'avis de la commune de La Ville-aux-Dames sur la demande d'autorisation environnementale déposée par la Compagnie Commerciale de Manutention Pétrolière (CCMP).
Cette demande concerne la modification de l'usage du réservoir n°17 situé sur le site industriel de Saint-Pierre-des-Corps, consistant au passage du stockage de gazole au stockage d'essence.
Il précise que cette consultation intervient dans le cadre de la procédure d'autorisation environnementale prévue par le Code de l'environnement et invite le conseil municipal à se prononcer sur le projet.

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et suivants ;

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 037-213702731-20260622-48_06_2026-DE

VU le Code de l'environnement, notamment l'article R.181-18 ;

VU la demande d'autorisation environnementale présentée par la Compagnie Commerciale de Manutention Pétrolière en vue d'une modification de l'usage du réservoir n°17, avec passage du stockage de gazole au stockage d'essence sur son site industriel de Saint-Pierre-des-Corps ;

VU la lettre du 14 avril 2026 par laquelle le Préfet d'Indre-et-Loire sollicite l'avis du Conseil municipal de La Ville-aux-Dames concernant la demande d'autorisation environnementale présentée par la Compagnie Commerciale de Manutention Pétrolière située avenue Yves Fage, commune de Saint-Pierre-des-Corps ;

VU l'avis de consultation du public par voie électronique relatif à la demande d'autorisation environnementale, affiché en mairie le 15 avril 2026 ;

CONSIDÉRANT que ce projet relève de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) et qu'il est soumis à autorisation environnementale au titre du Code de l'environnement ;

CONSIDÉRANT que l'article R. 181-18 du Code de l'environnement prévoit la consultation par le préfet du conseil municipal des communes sur le territoire desquelles est implanté le projet, ainsi que des autres collectivités territoriales et de leurs groupements qu'il juge concernés, notamment au regard des incidences environnementales notables susceptibles d'affecter leur territoire ;

CONSIDÉRANT que le projet de modification de l'usage du réservoir n°17, consistant au passage du stockage de gazole au stockage d'essence, est susceptible de présenter des incidences en matière de risques industriels et environnementaux pouvant concerner les communes riveraines, dont la commune de La Ville-aux-Dames ;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal souhaite émettre un avis relatif au projet ;

Après avoir entendu l'exposé de M. Alain BÉNARD, Maire de La Ville-aux-Dames,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par un vote à main levée des membres présents et représentés **décide à l'unanimité :**

- **D'ÉMETTRE** un avis favorable sur la demande d'autorisation environnementale déposée par la Compagnie Commerciale de Manutention Pétrolière relative à la modification de l'usage du réservoir n°17 sur son site de Saint-Pierre-des-Corps, sous réserve du respect et de la réalisation des prescriptions des services concernés (DRIRE et SDIS)

- **DE DIRE** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet d'Indre-et-Loire et au bureau de l'environnement,

- **DE CHARGER** Monsieur le maire de l'exécution de la présente délibération.

Le Secrétaire de séance

Guillaume BLACHIER

Le Maire,

MAIRIE DE LA VILLE-AUX-DAMES (37) Indre-et-Loire

Alain BÉNARD